Le Petit Moulinois

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2020 - n° 19



Le Moulinet sur Solin

LETTRE DU MAIRE



Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux. Nous vous souhaitons une année pleine de belles surprises et de joie.

Un événement important va marquer l'avenir de notre commune ; les 15 et 22 mars, vous élirez une nouvelle équipe municipale qui portera d'autres projets pour le Moulinet-sur-Solin. De nombreux travaux durant le dernier mandat municipal ont profondément modifié l'image de notre village. Il reste encore du travail à faire, afin d'améliorer le confort des moulinois.

Sachez que l'équipe municipale est fière du travail accompli et des missions qu'elle a menées, tout en sauvegardant les finances de la municipalité par une gestion prudente et responsable.

Je remercie ici le personnel communal, Philippe Désormais et Maria de Magalhaes qui assument avec professionnalisme et bonne humeur leur travail au service des moulinois. Ils savent toujours être présents et répondre au mieux à vos demandes.

Et un grand merci à l'équipe de l'Association "Fêtes, Loisirs, Culture et Entraide" pour l'organisation des animations, les concerts qui dynamisent notre village. Sachons être nombreux et présents pour partager ces moments de convivialité qui contribuent à faire vivre notre commune.

Je vous souhaite une très belle année 2020 à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. Continuons à construire ensemble un bel avenir au Moulinet-sur-Solin!

Annie-Claude Ducommun

LES RENDEZ-VOUS MOULINOIS 2020

Cérémonie des vœux et galette Samedi 11 janvier à 17 heures Samedi 25 janvier à Lorris Repas des anciens Assemblée Générale de l'AFLCE Samedi 7 mars à 18 h à la mairie Dimanche 15 mars (1^{er} tour) Elections municipales et Dimanche 22 mars (2ème tour) Dimanche 12 avril à 11 h à la mairie Chasse aux œufs de Pâques Fête du Printemps – Concert de l'AFLCE Samedi 25 avril en soirée et Dimanche 26 avril à 15h Fête des voisins Samedi 16 mai Passage des encombrants Jeudi 11 juin (inscription en mairie avant le 4 juin) Samedi 27 juin en soirée + film en plein air Repas champêtre (dîner) et Cinéma en plein air Randonnée pédestre Dimanche 6 septembre Samedi 5 ou Dimanche 6 décembre après-midi Spectacle de Noël de l'AFLCE (date à préciser)

* * * *

INFORMATIONS GÉNÉRALES COMMUNALES

ETAT CIVIL 2019

Décès:

Nicole BOURASSIN le 16 mars, ancienne conseillère municipale et adjointe au Maire Ludovic SANTIN le 29 mars Alain PEETERS le 9 mai à Orléans Daniel DESPLANCHES le 30 mai à Reims Christian MAFFIOLI le 17 novembre à Gien André MARYE le 18 novembre à Amilly, ancien conseiller municipale

* * * *

Daniel Desplanches, Maire du Moulinet de 1983 à 2001,

est né au Moulinet à la ferme dite « du noyer ». Il se marie en 1957, avec Pauline Règnier originaire d'Oussoy en Gâtinais. De cette union naitra une fille France Anne, puis 3 petits enfants et 2 arrières petits fils.

Il participe quelques temps à la guerre d'Algérie et obtient la croix du combattant.

Daniel reprend la ferme exploitée depuis plusieurs générations par la famille Desplanche. Il est le premier du Canton à acheter un tracteur et faire installer une salle de traite.

Parallèlement, il s'investit dans la vie de la commune en occupant les fonctions de premier adjoint pendant plusieurs mandats. Il est élu maire pour la première fois en 1983, fonction qu'il quittera en 2001, pour se consacrer à la chasse et la sylviculture.

C'était un homme discret, intègre, toujours prêt à rendre service, et plein d'humour.

Jusqu'à la fin, il mettait un point d'honneur à participer à toutes les manifestations organisées par la commune.

Une célébration à sa mémoire aura lieu dans l'église du Moulinet le dimanche 9 février à 10h30.

Une plaque commémorative pour ses fonctions de maire sera remise par la commune.



<u>Naissance</u>: Jules DUBOS DAUTUN, né le 21 avril fils de Elodie DAUTUN et de Kevin DUBOS

LISTE ELECTORALE - au 31 décembre 2019 :

104 inscrits répartis ainsi :

- * 59 femmes
- * 45 hommes

Il est encore temps de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6 février 2020 (venir en Mairie).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Annie-Claude DUCOMMUN, Maire, Christiane LAFAYE, 1ère adjointe Catherine CHAINTREUIL, 2ème adjointe Gisèle DESSEIX, Claude GAUME, Franck GERBE, Nicolas MARQUIZEAUX, Jean Mary RAGU, Gaël SAVROT.



La composition de ce conseil est valable jusqu'au 15 mars 2020. Les 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales.

SCOLARISATION DES ENFANTS – année scolaire 2018/2019 :

A la rentrée de Septembre 2018, 43élèves ont été scolarisés en primaire et 1 enfant en maternelle à l'école de Varennes. Coût total de la participation de notre commune pour l'année scolaire 2018-2019 : 3 794 €.

LE BUDGET 2019

*fonctionnement : comptes arrêtés au 12 décembre 2019

| Recettes: | 104 093 € dont | Dépenses : | 97 990 € dont |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------------------------------|---------------|
| Impôts fonciers et locaux | 55 254 € | Frais de personnel | 51 740 € |
| Taxe sur les pylônes électriques | 14 544 € | Charges élus | 13 323 € |
| Taxes additionnelles mutations | 16 333 € | Participation aux écoles | 3 794 € |
| Dotations forfaitaires dont C. Départemental 11 333 € | | Transfert de charges CDCG | 2 684 € |
| Loyer | 4 087 € | Assurances | 2 309 € |
| Régie | 1 045 € | Fêtes et cérémonies | 2 522 € |
| | | FPIC 3 090 € Fonds de péréquation intercommunal et communal | |
| | | Matériel roulant | 4 747 € |

*investissement:

| Recettes: | 10 704 € | Dépenses : | 3 789 € |
|-----------------------------|----------|------------------------------------|---------|
| FCTVA | 4 375 € | Ordinateur | 1 308 € |
| Taxes locales d'aménagement | 2 065 € | Ségilog (logiciel Comptabilité) | 810 € |
| Subvention Département | 4 264 € | Emprunt | 1 674 € |

SACHEZ QUE ...

N'oubliez pas de faire ramoner vos cheminées!

Le ramonage est obligatoire au moins une fois par an. L'accumulation de suie dans le conduit de cheminée peut provoquer des émanations de gaz nocifs ou un incendie. Le défaut de ramonage constitue une contravention de troisième classe, sanctionnée par une amende pouvant atteindre $450 \in$.

Le ramonage est également une exigence prévue dans votre assurance multirisque habitation pour la garantie incendie.



En cas d'incendie, vous devrez fournir une attestation démontrant que le ramonage a bien été effectué récemment (attestation fournie par les professionnels qualifiés). Sans ce document, l'assureur peut ne pas prendre en charge la totalité des dommages.

Attention : si vous effectuez vous-même le ramonage de votre cheminée, par exemple avec des bûches ou poudres censées dissoudre les résidus accrochés aux parois des conduits (ramonage chimique), voire à l'aide d'une brosse hérisson (ramonage mécanique), vous ne pourrez pas fournir la preuve de cet entretien.

Le ramonage incombe à l'utilisateur de la cheminée propriétaire ou locataire. L'entretien de la cheminée fait partie des obligations locatives. Il revient donc au locataire de faire appel à un ramoneur.

ATTENTION au démarchage!



Si on vous dit qu'un diagnostic de votre logement est obligatoire et qu'à défaut de le faire, vous devrez payer une taxe, c'est faux.

Si on vous dit que tout le monde est éligible au dispositif à 1€ (pour les chaudières et pompes à chaleur), c'est faux.

Si on vous propose d'exécuter des travaux chez vous sans devis préalable, **méfiez-vous.**Dans tous les cas, ne signez et ne payez rien avant d'avoir un devis et pris le temps de la réflexion;

Au moindre doute, contactez l'ADIL-Espace Info Energie du Loiret : 02 38 62 47 07 (Association dont le conseil est neutre, indépendant et gratuit – l'ADIL ne cautionne aucun démarchage à domicile)

* * * * *

Pages spéciales : INFORMATIONS GENDARMERIE



Dans le cadre de la participation avec la Gendarmerie en présence de l'Adjudante-Chef Maud BERILLE (adjointe au Commandant de brigade territoriale de Gien) et du Gendarme RIFOSTA (référent communal), les habitants du Moulinet sur Solin ont été invités à participer à une réunion d'information le 19 septembre.

En 2013, une convention avait été signée entre la Préfecture du Loiret, la Gendarmerie départementale du Loiret et notre commune pour entériner l'opération "Voisins Vigilants".

La rencontre avec la Gendarmerie a permis de faire connaissance avec la démarche **Participation Citoyenne** qui fait suite ainsi à l'opération "Voisins Vigilants".

Une dizaine d'habitants du Moulinet ont ainsi accepté d'être **citoyens volontaires.** Ce réseau d'information permettra à la Gendarmerie de Gien de pouvoir agir au mieux vis-à-vis des incidents susceptibles de survenir sur notre commune et aux alentours (cambriolages, présence de rôdeurs, etc).

Pour de plus amples informations ou pour vous inscrire : se renseigner à la Mairie.

Pour contacter la Gendarmerie



La Gendarmerie en ligne www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



Prendre rendez-vous avec la Gendarmerie (Afin d'éviter d'attendre)

Portail de la Gendarmerie :

WWW.LANNUAIRE.SERVICE-PUBLIC.FR

Faire des déclarations en ligne : www.gendarmerieinterieur.gouv

En cas de vol de votre carte bancaire

<u>PERCEVAL</u> Fraude à la carte bancaire :

Vos démarches seront facilitées :

- 1) Faire opposition auprès de votre banque : 0 892 705 705
- 2) Signaler à la Gendarmerie **par internet** https://servicepublic.fr
 - « Fraude à la carte bancaire » ou « Perceval »



Prévention internet:



Formez vos enfants à l'utilisation d'internet et à ses dangers. Surveillez les sites qu'ils consultent.

Les sites pornographiques et pédophiles sont aisément consultables.

Soyez vigilants et protégez vos enfants!

* * * * *

Opération Tranquillité Vacances

Vous souhaitez que votre domicile soit surveillé pendant vos vacances.

Inscrivez-vous au minimum 48 heures à l'avance.

Remplissez le formulaire que vous trouverez sur :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/

Déposez le formulaire à la gendarmerie de votre domicile.



Distribution préventive des comprimés d'iode du périmètre de 20 km autour de la Centrale nucléaire de Dampierre.

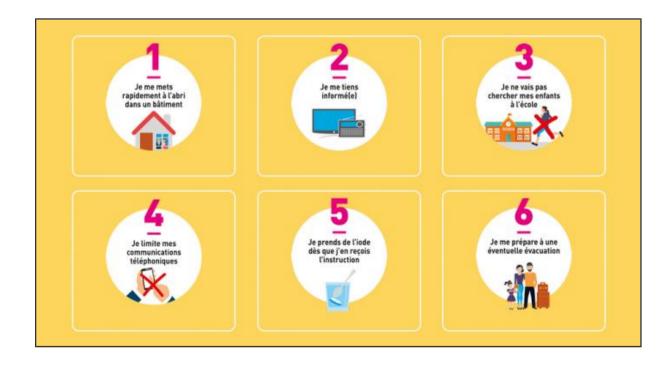
Notre commune est incluse dans ce périmètre. Les habitants du Moulinet ont reçu un courrier pour retirer en pharmacie les comprimés d'iode.

Une partie de la population n'a pas reçu ce courrier. Dans le cadre juridique relatif à la protection des données à caractère personnel issu du règlement général de la protection des données (RGPD), il n'a pas été possible à la Direction des sécurités de la Préfecture de la Région centre-Val de Loire et du Loiret d'utiliser les bases de données type EDF, ni des bases officielles type impôts, listes électorales ... pour l'envoi des courriers. Ainsi des bases de données utilisées n'offrent pas une couverture totale de la population.

En conséquence, en l'absence du coupon pour le retrait des comprimés d'iode, les particuliers doivent se munir d'un justificatif de domicile et indiquer le nombre de personnes composant le foyer pour retirer les comprimés dans les pharmacies.



En cas d'alerte ...



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES (CDCG)

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Du 17 juin au 17 juillet 2019 a eu lieu l'enquête publique. La population a été invitée à émettre ses observations.

Fin août, les Commissaires enquêteurs ont remis leur rapport avec les observations des Personnes Publiques Associées. Début novembre : remise du rapport définitif.

Après quatre années de travail, d'élaboration et de concertation, le 20 décembre 2019 le Conseil communautaire approuve le PLUi.

Le dossier du PLUi est tenu à disposition du public au siège de la CDCG et dans toutes les Mairies des Communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le 1^{er} janvier 2020 : à partir de cette date, tout permis de construire ou demande de travaux est soumis au règlement du PLUi, y compris les aménagements extérieurs (réfection toiture, ravalement, changement de volets, etc). Venir se renseigner en Mairie.

Assainissement individuel:

La CDCG peut apporter une contribution pour tout travaux de réhabilitation d'assainissement individuel (renseignement en Mairie ou auprès de la CDCG – Service technique - assainissement).

Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance technique :

Suite aux études de mobilité du Plan Climat Air Energie Territorial et dans l'objectif de développer des modes de déplacement doux, il est mis en place une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les habitants de la Communauté des Communes Giennoises.

Les vélos à assistance électrique offrent l'opportunité d'inciter les automobilistes à se séparer de leurs véhicules. Pour :

- les déplacements domicile-travail
- les déplacements personnels en apportant un confort

Le vélo électrique :

- limite l'effort fourni
- accroit la distance parcourue
- séduit un nouveau public

Le vélo à assistance électrique est un véhicule de transition entre la voiture et le vélo urbain.

Cette aide est de 35 % du prix d'achat dans la limite de 420 €. (voir le règlement et les conditions particulières d'attribution d'une subvention en Mairie)



SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LE DÉPARTEMENT DU LOIRET



Cette année, notre commune a été subventionnée par le Département du Loiret pour acquérir :

- 1 poteau à incendie (devant la Mairie) : montant 2 560 € HT subvention de 2 224 €.
- 2 panneaux électoraux et 2 vitrines d'affichage dans le centre bourg : Montant 2 550 € HT – Subvention de 2 040 €.
- Subvention à venir début 2020 (dossier déposé auprès du Département en septembre 2019) : Achat d'un ordinateur plus puissant pour le secrétariat de la Mairie – montant 1 090 € HT – Subvention à recevoir 872 €.

* * * * *

Du nouveau dans le village ...



Cet hiver, la municipalité a procédé à l'élagage d'arbres imposants sur la commune (sur la place de l'église, sur le parking et la cour arrière de la mairie).



L'ancien abri bus devant la Mairie connaît une nouvelle vie!

Depuis le début novembre, notre commune dispose d'un Abri à Livres, permettant aux habitants de notre village, petits et grands, de déposer ou d'emprunter un livre.

Venez faire une petite visite dans ce lieu convivial!

Rappel : la Bibliothèque de Les Choux (route de Dampierre) est ouverte les Jeudis de 14h30 à 16h30.

Histoire : Brèves de conseils de 1888 à 1914

A cette époque, les élections ont lieu tous les quatre ans.

Le conseil se compose de 10 membres

La commune compte 342 habitants d'après le recensement de 1886.

La commune est pauvre. Les dépenses principales sont : les salaires de l'instituteur et du cantonnier/garde champêtre et le coût de l'entretien des chemins vicinaux. Le conseil au fil des ans n'a de cesse de demander au Préfet le classement des chemins les plus fréquentés en chemin d'intérêt général (ou commun) pour obtenir des aides financières, mais aussi toutes les aides médicales de corset orthopédique etc.



Assistance médicale gratuite :

Un gros poste vient annuellement grever le budget : l'assistance médicale gratuite pour les nécessiteux.

Un peu plus 10 % de la population en bénéficie. Des séances de conseil extraordinaires sont organisées pour décider avec une commission d'autoriser des bénéficiaires supplémentaires.

Les indigents reçoivent en plus des kilos de pain chaque semaine. Certains enfants bénéficient aussi de pain fournit quotidiennement et des fournitures scolaires gratuite.

En 1905, une loi oblige à verser une allocation mensuelle minimum aux vieillards, infirmes et aux incurables. En 1913, la liste des aides s'étend aux familles nombreuses et aux femmes en couche.

Régulièrement le budget est déficitaire. Le conseil vote « une imposition supplémentaire pour insuffisance de revenus communaux » ou « des centimes additionnels pour combler par une imposition spéciale un déficit ».

Le conseil lors d'une séance craint qu'une habitante du Moulinet du fait de son diagnostique soit envoyée dans la section des aliénés de l'hôpital d'Orléans, « ce qui coûterait beaucoup à la commune qui est fort pauvre »

<u>En mai 1888</u> un projet de construction pour <u>« une maison d'école »,</u> prend forme, avec demande de devis. La commune n'avait pas prévu dans son budget cette dépense. L'ancienne école est très délabrée. Le coût des réparations serait colossal, comme en témoigne le compte rendu du conseil.

« La fumée qui s'échappe du poêle et des tuyaux est impossible à endurer et rend le séjour pernicieux pour les enfants et pour le maitre et l'humidité et la fraicheur la rendent malsaine et insalubre ».

Le plan est soumis à l'approbation de l'administration supérieure (le Préfet) ainsi qu'une demande de subvention et un prêt au Crédit Foncier.

Une commission est constituée pour suivre les travaux. Il est difficile de dater la mise en fonction de la nouvelle école. Il n'y a pas eu d'inauguration et aucune mention de fin des travaux. Vraisemblablement 1891-1892.

En décembre 1892, le conseil doit se prononcer sur l'utilisation de reliquat financier non utilisé pour l'école. Une des propositions est l'installation d'un gymnase. Le conseil décide : « qu'il ne lui parait pas être de première nécessité « vu que les enfants à la campagne, ont à la maison assez d'occasion pour exercer et renforcer leurs membres ».



<u>La fête nationale</u> n'est jamais célébrée le 14 juillet mais reportée le dimanche suivant en fonction des travaux agricoles notamment la moisson. Le programme est toujours le même : « la veille, salve d'artillerie, le matin et à midi, salves d'artillerie, le soir vers 8h illumination, 9h feu d'artifice, puis bal gratis »

14 juillet 1894 : aucune réjouissance « pour honorer la mémoire de Mr Carnot, Président de la République ». (Sadi Carnot assassiné le 24 juin 1894. Son portrait est accroché à la mairie actuellement). Un crêpe est acheté à cette occasion pour "Cravater" le drapeau de la mairie.

<u>5 mai 1889</u>: le conseil vote pour le centenaire de cette date, une somme « *pour fêter dignement la journée du 5 mai et s'associer à la commémoration des grands souvenirs que rappelle cette date mémorable* » Sic! (Le 5 mai 1789, convocation des Etats Généraux par le roi Louis XVI. Les EG sont représentés par une commission des 3 ordres : clergé, noblesse et tiers états. Ils sont convoqués en cas de grave crise politique).

Relation avec l'église.

On sent une certaine tension entre la mairie et certains conseillers, d'une part, le curé Mr Vialle Odillon et le conseille de fabrique (Conseil chargé de vérifier l'entretien des églises et de gérer les finances), d'autre part. La loi sur la séparation de l'église et de l'état n'est pas loin. (1905)

En juin 1898 Le conseil vote pour le maintien de l'école privée des filles tenue par des sœurs par 5 voix pour et 4 voix contre. Ils délibèrent : « considérant que toutes les filles de la commune reçoivent l'instruction dans une école privée dirigée par les sœurs, estime qu'il n'y a pas lieu de voter des fonds pour achat de l'étoffe nécessaire à l'enseignement de la couture ».

En 1901, un vote avec 5 voix pour et 4 voix contre assurera le maintien de l'école des sœurs. (Ouf! L'école des filles était située à « L'Arcanderie », Place de l'église.

En 1904 « considérant que les processions sur la voie publique sont souvent cause d'obstruction pour la circulation et même cause de trouble, le conseil à l'unanimité émet l'avis que les dites processions soient interdites ».

1910, un conseiller demande au maire un arrêté pour « que la bannière ne sorte plus de l'église les jours de mariages et d'enterrements ».

Un peu plus tard...

En 1920 le maire doit se prononcer : « pour la bénédiction ou non du monument qui doit être élevé dans la commune pour les morts pour la patrie ». Un vote a bulletin secret remporte 5 suffrages contre et 4 pour. Ainsi le conseil décide : « que la bénédiction du monument n'aura pas lieu, et que le prêtre ne devra pas sortir de son église en procession le jour de l'inauguration ».

Régulièrement les platanes de la place de l'église sont à l'ordre du jour, car ils endommagent le toit de l'église et nécessitent d'être élagués...

Moyens de communication

Une demande renouvelée pour l'installation d'une boite à lettres à la Croix St Martin où vivent 112 habitants soit 1/3 de la population qui en comprend 342.

Il est aussi demandé le rattachement à <u>la poste</u> de Varennes. La poste de Lorris distribue le courrier trop tard, entre midi et1heure, ce qui ne permet pas de répondre le jour même. Le conseil demande 2 levées par la poste de Varennes à 8h et 15h.

En 1905, le conseil émet le souhait que <u>le tramway</u> départemental à vapeur de Nogent sur Vernisson à Chatillon Coligny soit prolongé jusqu'à Montereau et Lorris. La nouvelle ligne pourrait passer par le LeMoulinet, «traverser l'agglomération principale du bourg et coïncider avec la route directe de Varennes à Montereau par le chemin vicinal, puis le chemin de grande communication du Moulinet à Montereau ». Le conseil ira même jusqu'à proposer une somme importante à la compagnie pour modifier le trajet du Tramway à vapeur.



1890 refus de l'installation d'une <u>cabine téléphonique</u> pour être en communication avec le bureau télégraphique de Varennes, jugé trop coûteux.

1913, accord pour l'installation du téléphone. La cabine devra avoir une porte donnant sur la mairie et une autre sur l'extérieur. Une somme est votée pour l'emploi de la femme de l'instituteur au service téléphonique. Un remplaçant est prévu durant les congés de l'instituteur, celui-ci devra faire les courses pour aviser les personnes appelées au téléphone.

Activités diverses

Des fonds sont alloués pour une bibliothèque populaire.

Une participation à la société de tir à la carabine pour les enfants avec prêt d'une carabine.

1908, vote d'un crédit dans les dépenses imprévues pour l'achat « d'un appareil à projections lumineuses pour les cours d'adultes et les conférences populaires » (??)

Les laveuses se plaignent d'être exposées aux intempéries et réclament un lavoir. Un devis est fait, le terrain est acheté.

En 1907, une circulaire relative à la loi de 1873 sur le périmètre des débits de boisson, oblige le conseil à instaurer ce périmètre. « Considérant que le bourg de la commune n'a qu'une étendue restreinte et qu'en raison de la situation même de l'église, du cimetière et de l'église, il serait fort difficile de réglementer l'emplacement des débits de boisson et conformément à la loi ». en fait ils y seront contraints et décideront d'un périmètre de 20 mètres.

En 1903, les conseillers votent à l'unanimité la démission d'un conseiller. Celui-ci ne s'était pas présenté à trois séances successives, sans excuse orale, ni écrite. Lors de la séance suivante, le maire lit la lettre d'excuse du conseiller. Le fautif explique que ses absences n'étaient pas de son fait. Il s'est trouvé obligé de sortir 2 fois pour affaires et une fois pour indisposition.

Malheureusement, il avait été vu jouer aux cartes dans un des cafés du Moulinet, pendant les 3 séances du conseil. De plus il a été entendu se moquer de ses collègues du conseil en disant : « je viendrai aux séances quand ça me plaira ». (Heureux les conseillers de maintenant....).

A suivre...

Et malheureusement ... la rubrique des "incivilités"

Stationnement sur les trottoirs :

Nous vous rappelons que le Code de la Route révisé en 2015 stipule que tout stationnement sur les trottoirs est interdit et passible d'amende.

Le revêtement des trottoirs de notre commune ne sont pas faits pour supporter le stationnement de véhicule. Les dégradations des trottoirs engendreront des travaux importants et onéreux aux frais de la Mairie et des contribuables de la commune.

Nous vous rappelons qu'il existe des places de stationnement dans la rue principale (marquées en goudron noir), sur la place de l'église et devant la Mairie.



Les ordures ménagères :

Le tri sélectif est une action citoyenne et responsable.

Nous vous rappelons qu'il existe une benne pour les ordures ménagères à la mairie et des containers pour le tri sélectif, Chemin du Poirier à l'Oignon.

Enlèvement des objets encombrants au Moulinet-sur-Solin : <u>passage le Jeudi 11 juin 2020</u> (inscription en Mairie le 4 juin au plus tard)

* * * * *

MANIFESTATIONS DANS NOTRE VILLAGE

Ateliers d'Artistes:

Comme chaque année, Françoise Ledamoisel participe au Week-end « Portes ouvertes des Ateliers d'Artistes ».

Cette année les 19 et 20 octobre. Françoise et Michel nous accueillent dans leur joli jardin, sous des tonnelles, avec des friandises et sucreries et surtout... avec leur sourire chaleureux.

L'éventail des styles et des motifs de Françoise s'agrandit intégrant cette année des gallinacés et plus de marines. Les fleurs, les paysages, les ambiances de scènes quotidiennes exotiques sont de plus en plus maitrisées. Sa palette de couleurs est tout en reflets et nuances. Françoise fait passer ses émotions.

Merci à Françoise et Michel pour le mal qu'ils se donnent pour organiser ce week-end. Ils participant ainsi à l'animation du village et à faire connaître notre Moulinet.



Manifestations organisées par la commune :



Le 19 janvier, a eu lieu le repas des anciens du Moulinet entourés par l'équipe municipale, les conjoints et amis, au Restaurant "La Petite Puisaye" à Boismorand.

La Chasse aux Œufs à Pâques a eu du succès ...





Le 18 mai : la fête des voisins toujours dans une ambiance chaleureuse !



Le 29 juin, nouvelle formule pour notre fête du village : le dîner a réuni de nombreux moulinois avec famille et amis. Cette soirée a été suivie par un spectacle et une projection gratuite de cinéma dans les jardins de la Mairie (projection organisée par l'Association AFLCE).

ASSOCIATION FÊTES LOISIRS CULTURE et ENTRAIDE (AFLCE)

L'AFLCE (Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide) du Moulinet sur Solin créée le 3 juillet 2001, a pour but d'animer le village et de passer des bons moments tous ensemble.

Lors de la dernière Assemblée Générale du 2 mars 2019, l'Association a renouvelé son bureau et reconduit dans ses fonctions :

Véronique Corbin, Présidente Gaël Savrot, Trésorier Christiane Lafaye, Secrétaire

Sabrina Ladner, Vanessa Marquizeaux, Franck Gerbe, Kévin Dubos, Olivier Girardin.



D'autres jeunes sont venus rejoindre l'équipe en cours d'année, Fédérico et Daniela CANOVA, Julien et Vanida PICARD.

Si vous avez envie de nous aider à animer le village, venez nous rejoindre. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu à la mairie du Moulinet sur Solin,



<u>Le samedi 7 mars 2020 à 18 h,</u>

ASSEMBLEE GENERALE AFLCE

1) 27 avril 2019 - MIRROR COMBO:

La saison culturelle du Moulinet a commencé le **27 avril dernier** avec la fête du printemps.

L'association a organisé un concert avec le groupe MIRROR COMBO, Groupe de Jazz instrumental orienté latin cubin et swing. 5 musiciens : Saxophone, Piano, Basse, Batterie, Percussions.

Ce groupe, originaire de MONTARGIS, était d'une très grande qualité. Le concert magnifique, réalisé par des professionnels, a eu lieu dans l'église. Il est à regretter que les Moulinoises et Moulinois ne se soient pas déplacés.



A l'entracte, l'association avait préparé un buffet rapide.

Le samedi 18 mai a eu lieu la traditionnelle fête des voisins.

Cette manifestation est organisée conjointement avec la municipalité. Chacun apporte un plat salé ou sucré et une boisson. C'est surtout l'occasion de passer un bon moment ensemble.

ASSOCIATION FETES LOISIRS CULTURE et ENTRAIDE (AFLCE)

2) Le samedi 29 juin 2019. Nouvelle formule pour le repas champêtre :

Il a eu lieu le soir, sous forme de dîner, suivie d'un spectacle et d'un film en plein air. La soirée était ensuite dédiée au 7ème art.

A 21 h spectacle «VENT DIVIN », solo burlesque pour petits et grands. David Jonquières a interprété un film d'action imaginaire ayant comme décor la Guerre du Pacifique.

A la tombée de la nuit, le public a assisté à la projection en plein air d'un des chefs d'œuvre du cinéma : « Jour de Fête » de Jacques TATI.

Il faisait très beau et très chaud ce samedi, le public est venu nombreux et a pu profiter de cette projection en plein air.

Ce spectacle a été financé par la communauté de Communes de Gien et organisé en partenariat avec la municipalité.





3) Randonnée Pédestre du dimanche 1er septembre :

Succès pour cette randonnée : 150 personnes se sont déplacées sur les différents parcours : 7 kms parcours familial – 10 kms et 15 kms pour les plus courageux et 20 kms pour les sportifs.

Les marcheurs les plus matinaux ont pu entendre le brame et apercevoir cerf, chevreuil et sanglier.

Il faisait frais ce matin-là. Le temps était particulièrement agréable pour les marcheurs.

Un ravitaillement était offert sur les différents parcours.

A l'arrivée, un pot de l'amitié était servi à tous les participants.





ASSOCIATION FÊTES LOISIRS CULTURE et ENTRAIDE (AFLCE)

4) Fête de Noël – Dimanche 8 décembre :

Pour clore la saison culturelle du Moulinet, nous avions rendez-vous dans l'église le **Dimanche 8 décembre** à 14 heures. Un spectacle avec Yann COSTA, « Monde de Clown», était offert aux enfants et aux parents.

Le spectacle était joyeux, le public est venu nombreux dans une ambiance amicale et chaleureuse.

Le Père Noël est arrivé à la fin du spectacle et a distribué des friandises pour la plus grande joie des enfants.



Ce spectacle a été entièrement financé par l'Association. Nous remercions chaleureusement la Mairie du Moulinet pour le prêt de la salle de la communale et l'église, ainsi que les conseillers pour leur participation.

En ce début d'année, les membres de l'Association remercient les bénévoles, la municipalité et la Communauté des Communes Giennoises pour leur soutien et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020, bonheur, santé, joie pour tous, Bonne année!!



PROGRAMMATION 2020

A vos agendas !!!

SAMEDI 7 MARS 2020 à 18 h:

Assemblée générale de AFLCE - Lieu salle de la mairie.

CONCERTS au printemps:

Deux concerts, samedi 25 avril 2020 à 20 h et dimanche 26 avril 2020 à 15 h lieu : église du Moulinet.



CONCERT

AVEC

COCO BRIAVAL

Fête des voisins : Samedi 16 mai 2020 - lieu : salle de la mairie

Repas champêtre: Samedi 27 juin 2020, Tribal Jâz à 21 h, suivi du cinéma en plein air.

Projection du film « La guerre des Boutons »

Lieu : jardin de la mairie

Randonnée pédestre : Dimanche 6 septembre 2020. (Rendez-vous à la Mairie)

Fête de Noël: Samedi 5 décembre 2020 à 16 h,

Lieu : église du Moulinet

Moulinoises et Moulinois, nous vous attendons nombreux lors de ces manifestations!!



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie de LE MOULINET SUR SOLIN

- Téléphone / répondeur : 02.38.96.10.10
- e-mail:mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr
- Permanences : le mardi de 14 h à 17 heures le jeudi de 17 h à 19 heures

Syndicat des Eaux de MONTEREAU- LE MOULINET: Tel: 02.38.87.71.64

<u>Communauté des Communes Giennoises</u> 3 chemin de Monfort à Gien : Tel : **02.38.29.80.00** Site internet : <u>WWW.legiennois.fr</u>

<u>AGE-CLIC</u>: Centre local d'informations et de coordination, pour les personnes âgées:

 $\mathrm{Tel}: \mathbf{02.38.38.37.51}$

e-mail: clicdugiennois@wanadoo.fr

<u>Maison du Département du Loiret</u> (Giennois) : affaires sanitaires, sociales (services publics) 10 rue Jean Mermoz 45500 Gien –Tel : **02.38.05.23.23**

Sos femmes violences conjugales Tel: 3919

Enfance en danger Tel: 119

ENEDIS (en cas de problème sur le réseau d'électricité) : Tel : 09.72.67.50.45

BUREAU de POSTE

* à Varennes : lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30 / mardi-jeudi et samedi de 9h30 à 12h

* à Les Choux : lundi mardi vendredi samedi de 8h30 à 11h45

POMPIERS: 18 SAMU: 15 POLICE-GENDARMERIE: 17

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES ZONE B:

* HIVER: du vendredi 14 février après la classe

au lundi 2 mars au matin.

* PRINTEMPS: Du vendredi 10 avril après la classe,

au lundi 27 avril au matin.

* ÉTÉ: Du vendredi 3 juillet après la classe au lundi 31 août matin.



Illuminations de Noël



Le Moulinet d'hier et d'aujourd'hui





Directeur de publication : Annie-Claude DUCOMMUN

